



REFLEX



BULLETTIN MUNICIPAL MAIRIE DE ST JOSEPH DE RIVIERE n°100- NOEL 2012
tél. : 04 76 55 21 69 fax : 04.76.55.27.17. accueil.mairiestjo@orange.fr _ site internet www.saint-joseph-de-riviere.fr

EDITO

Déjà s'éloignent les beaux jours qui longtemps se sont fait attendre. Ils ont été, hélas, bien courts, l'hiver vient nous surprendre.

« Au souffle du vent déchaîné, la feuille abandonne la branche, demain est un jour condamné, il neigera sur notre dimanche... ». Cette vieille chanson des Pyrénées s'est bien concrétisée le dimanche 28 octobre, chez nous en Chartreuse, avec une force surprenante : notre village englouti sous 30 centimètres de neige lourde ; pendant la nuit, plus d'électricité, plus d'eau pour certains, pas davantage de téléphone et des administrés très inquiets voire affolés. Heureusement des services de dépannage sont intervenus rapidement et tout a pu être rétabli en fin d'après midi.

Consolons-nous en imaginant que cela aurait pu être pire...

Etait-ce l'annonce d'un hiver rigoureux ? Je n'en suis pas sûr du tout... et j'espère que non.

Ce dont je suis sûr, par contre, c'est la réception de l'avis favorable de Monsieur le Préfet pour l'élaboration du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et sa mise à l'enquête publique qui se termine, je vous le rappelle, le 19 décembre, avec ce jour une dernière permanence du commissaire enquêteur. Ce projet, sur lequel nous nous échinons depuis près de 10 ans, arrive à son terme. Mais que le chemin fut tortueux, fini le temps où les élus pouvaient seuls décider de leur politique d'urbanisme. Force reste à la loi, car nous

devons désormais suivre les directives des lois Grenelle pour l'environnement, appliquer les orientations des documents supra-communaux etc...

Ces précisions apportées, je veux en cette fin d'année, encore et toujours, adresser tous mes remerciements et félicitations à tous nos bénévoles qui se dévouent sans compter pour porter haut et fort les couleurs de notre village.

En vous rappelant que la traditionnelle cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 4 janvier à 18h30 à la salle des fêtes, je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année.

**Le Maire
Claude DEGASPERI**

Édito du Maire	P1
La Mairie et les Élus	P2 P3 P4 P5
Les Associations	P6
En Chartreuse	P6 P7 P8

LE REFLEX
Mairie de St Joseph de Rivière
Directeur de la Publication
Conseil municipal
Tirage : 550 exemplaires
Conception
Mairie de St Joseph de Rivière
Dépôt légal à parution. -
Imprimerie DANZI Voiron.

L'ACCUEIL EN MAIRIE

Ouverture des bureaux :
le lundi de 16h00 à 19h00,
le mercredi de 9h00 à 12h00,
le jeudi et le vendredi de 14h00 à 17h00.
 Tél : 04 76 55 21 69

Permanences des élus :
 - M. PAGNIEZ Adjoint à l'urbanisme reçoit
le mercredi de 18h00 à 19h00,
 - M. le Maire et M. OCCELLI, 1er Adjoint
 sont présents en Mairie **le samedi de 10h30**
à 12h00 (et sur rendez-vous).

Agence Postale Communale :
 et location des salles communales :
le lundi, jeudi, vendredi et samedi de 8h30
à 11h30,
le mercredi de 8h30 à 11h30 et de 14h30 à
16h00.
 Tél : 04 76 55 21 75.

HORAIRES FETES DE FIN D'ANNEE
Les horaires du lundi 24 décembre 2012
seront exceptionnellement déplacés de
14H00 à 17H00.
Par contre les horaires du lundi 31 décembre
2012 restent maintenus de 16H00 à
19H00.

BONNES FETES.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque vous accueille :
le mardi de 17h à 19h
le mercredi et le samedi de 9h à 12h
 A noter qu'elle sera fermée du lundi 24 décembre au 1^{er} janvier inclus. Elle rouvrira ses portes le mercredi 2 janvier 2013.
 Avec de nouveaux achats et le passage du bibliobus départemental qui ont permis de renouveler de nombreux ouvrages, vous y trouverez un large choix de lectures.

Pour les adultes
 Kaiken J.C GRANGE
 Peste et Choléra P. DEVILLE
 Pour seul cortège L. GAUDE
 Parfums P. CLAUDEL
 La théorie de l'information A. BELLANGER
 Décharges V.L.NONY

Les lisières O. ADAM
 Autobiographie des objets F. BON
 Pour la jeunesse
 L'enfer au collège A. TENOR
 Lulu et le Brontosauve J. VIORST
 Les Orphelines d'Abbey Road d'AUDREN
 Le huitième continent F. FERRIE
 Tout sur ...le football
 La danse
 Pour les albums
 Est-ce bien toi petite oie S. LOTH
 999 têtards K. KIMURA
 J'ai faim d'apprendre J. ELFFERS
 La mer J.M. BILLIoud
 ... sans oublier des bandes dessinées pour
 enfants et adultes.

Vous avez dû remarquer un changement d'importance dans la bonne marche de notre bibliothèque : son informatisation depuis la fin septembre rend le travail beaucoup plus fiable, et permet une transparence dans le suivi des prêts et une facilité de recherche des livres demandés.

Par ailleurs, des travaux de réfection des lieux sont prévus en 2013 : la bibliothèque va faire peau neuve !
 Pendant cette période, l'activité sera transférée dans un autre local (encore non défini pour l'instant). Le fonctionnement sera un peu perturbé, les livres ne pouvant être tous exposés, une liste de l'ensemble des documents sera mis en ligne (sur internet) pour permettre la continuité des prêts.
 De tout cela vous serez informés par avance.

L'Equipe de la bibliothèque vous souhaite un Joyeux Noël et vous présente ses meilleurs vœux pour l'année nouvelle.

INFORMATIONS CCAS

C'est désormais une tradition sur St Joseph de Rivière, plusieurs manifestations marquent la fin et le début d'année.

Ainsi, l'accueil des nouveaux arrivants se fera lors de la cérémonie des vœux du maire, soit le vendredi 4 janvier 2013.

Chaque famille nouvellement installée sur la commune recevra une invitation pour cette rencontre.

Nos personnes âgées ne seront pas oubliées pour autant et le repas qui leur sera offert par le CCAS, aura lieu le dimanche 27 janvier 2013 à la salle d'animation rurale à partir de midi.

Les personnes ne pouvant ou ne voulant pas assister au repas se verront remettre un colis. Ce colis sera distribué par les membres du CCAS et des enfants du village le samedi 15 décembre 2012.

Les familles concernées ont reçu une lettre avec un coupon à retourner en mairie. Merci de bien vouloir répondre dans les délais demandés, pour une bonne organisation de ces manifestations.

Merci de signaler en mairie, toute anomalie ou oubli, si vous n'avez rien reçu avant le 10 décembre 2012.

Nous vous souhaitons à tous, dans l'attente, de belles fêtes de fin d'année.

LE SERVICE COMMUNAL DE DENEIGEMENT

Nous rappelons aux habitants que la commune effectue le déneigement des voies communales.

Le déneigement des voies, parkings ou chemins privés ne sera pas ou plus assuré par la commune.

Seules, les personnes dépendantes ou sous la couverture d'un service de soins personnalisés peuvent bénéficier du déneigement de leurs accès privatif dans le cadre des compétences du CCAS.

DU COTE DE L'ECOLE

Voici quelques dates de manifestations à retenir :

- Nous vous attendons nombreux à venir applaudir les enfants le vendredi 14 décembre 2012 à 20h, à la salle du Revol à St Laurent du Pont, pour le spectacle de Noël, organisé par le Sou des Ecoles.
- N'oubliez pas de suivre le défilé carnavalesque, haut en couleurs, dans les rues de la commune le vendredi 22 février 2013 à partir de 15h.
- Et enfin la traditionnelle soirée organisée par le Sou des Ecoles le samedi 23 mars 2013 à la salle d'animation rurale.

Une information plus administrative pour conclure et qui concerne les inscriptions à l'école.

La rentrée 2013-2014 accueillera les enfants nés en 2010, pour lesquels il est nécessaire de réaliser une inscription en Mairie. Munissez vous de votre livret de famille, d'un justificatif de domicile et du carnet de vaccinations de l'enfant.

RAPPEL INSCRIPTION SUR LISTES ELECTORALES

Toute personne n'étant pas déjà inscrite sur une liste électorale ou qui a changé de commune de résidence doit solliciter son inscription sur les listes électorales avant le 31 décembre 2012 en Mairie.

Merci de vous munir de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile pour votre démarche en Mairie.



QUELQUES EXPLICATIONS SUR MA FACTURE D'EAU

Commune St Joseph de Rivière Le Bourg- 38134 ST JOSEPH DE RIVIERE JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE Lundi de 16H à 19H/Mercredi de 9H à 12H Jeudi et Vendredi de 14H à 16H TELEPHONE : 04 76 55 21 69 TELECOPIE : 04 76 55 27 17 FACTURE SOLDE EAU 2012	REDEVANCE DES EAUX N° 2012-003-001070 Le 30/10/2012	DELAI DE REGLEMENT Jusqu'au : 30/11/2012
	Facture type	

Etat de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-624 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au verso en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :	Période facturée : du 01/01/2012 au 31/12/2012
-------------------	--

Ref. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
	222	342	120	18/10/2012

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Taxe Abonnement eau	1	35,83	35,83
Consommation Eau : tranche 1 à 500	120	0,75000	90,00
DISTRIBUTION DE L'EAU		82,66%	125,83
Redevance pollution de l'eau	120	0,22000	26,40
ORGANISMES PUBLICS		17,34%	26,40
Total avant déduction (TTC)			152,23 euros
Acompte à déduire (TTC)			-83,58 euros
NET A PAYER :			68,65 euros

nombre de m3 d'eau consommés

Prix du m3 d'eau potable voté par le conseil municipal

Redevance pollution de l'eau = nbre de m3 consommés x 0.22€ (prix unitaire de la redevance fixé par l'Agence de l'Eau). Cette redevance est versée en intégralité à l'Agence de l'Eau. (*) annoncée à 0.28€ en 2013

Taxe fixe annuelle d'eau potable votée par le conseil municipal

LA MAIRIE ET LES ELUS

QUELQUES EXPLICATIONS SUR MA FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Commune St Joseph de Rivière
 Le Bourg- 38134 ST JOSEPH DE RIVIERE
 JOURS ET HORAIRES D'OUVERTURE
 Lundi de 16H à 19H/Mercredi de 9H à 12H
 Jeudi et Vendredi de 14H à 16H

TELEPHONE : 04 76 55 21 69
 TELECOPIE : 04 76 55 27 17

FACTURE SOLDE EAU 2012

REDEVANCE DES EAUX	
N° 2012-003-001190	Le 30/10/2012

DELAI DE REGLEMENT
Jusqu'au : 30/11/2012

Facture type

Extrait de titre exécutoire en application de l'article L.252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions du décret n° 66-524 du 19 août 1966, modifié par décret n°81-362 du 13 avril 1981, relatif au recouvrement des produits des collectivités et établissements publics et locaux.
 VOIES DE RECOURS : Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

Réf. Abonnement :	Période facturée : du 01/01/2012 au 31/12/2012
-------------------	--

Réf. Compteur	Anc. index	Nouv. index	Consom.	Date relevé
C00343	1043	1162	119	18/10/2012

38134 ST JOSEPH DE RIVIERE

Désignation	Quantité	Prix Unitaire	Montant
Taxe Abonnement eau	12	2,98580	35,83
Consommation Eau : tranche 1 à 500	119	0,7500	89,25
DISTRIBUTION DE L'EAU		43,76%	125,08
Assainissement : tranche 1 à 500	119	0,7500	89,25
Taxe Abonnement Assainissement	12	2,28667	27,44
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES		40,83%	116,69
Redevance pollution de l'eau	119	0,22000	26,18
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	119	0,15000	17,85
ORGANISMES PUBLICS		15,41%	44,03
Total avant déduction (TTC)			285,80 euros
Acompte à déduire (TTC)			-73,88 euros
NET A PAYER :			211,92 euros

nombre de m3 d'eau consommés

nombre de m3 d'eau rejetés

Prix du m3 d'eau potable voté par le conseil municipal

Prix du m3 d'eau assainie voté par le conseil municipal

Taxe fixe annuelle d'assainissement collectif votée par le conseil municipal

Taxe fixe annuelle d'eau potable votée par le conseil municipal

Redevance pour pollution de l'eau = nbre de m3 consommés x 0.22€(*) (prix unitaire de la redevance fixé par l'Agence de l'Eau).
 Cette redevance est versée en intégralité à l'Agence de l'Eau.
 (*) **annoncée à 0.28€ en 2013**

Redevance modernisation réseaux de collecte = nbre de m3 rejetés x 0.15€(*) (prix unitaire de la redevance fixé par l'Agence de l'Eau).
 Cette redevance est versée en intégralité à l'Agence de l'Eau.
 (*) **maintenue à 0.15€ en 2013**

LA MAIRIE ET LES ELUS

FAMILLES RURALES

ESCAPADE EN ITALIE

Les 20, 21 et 22 avril 2013, l'AFR vous invite à la découverte des « CINQUE TERRE », domaine reconnu pour sa beauté et son caractère extraordinaires et classé au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Programme de ce voyage :

JOUR 1 : départ vers 4H30 de St Joseph de Rivière, direction le Tunnel de Fréjus. Déjeuner à SURZANA. Poursuite sur CARRARA, découverte et visite guidée de ses carrières de marbre blanc universellement connues. Hôtel et diner.

JOUR 2 : journée guidée au CINQUE TERRE, villages aux maisons colorées, accrochés à la montagne au-dessus de la mer. Excursion en bateau. Déjeuner à MONTE-ROSSO, puis visite de PORTOVENERE et retour sur la Côte de la VERSILIA. Diner.

JOUR 3 : route sur PISE, visite guidée de la

Place des Miracles où se dresse la fameuse tour penchée. Déjeuner et retour vers notre région.

TARIFS : Riviérois - 315€

Ados - 250€

Enfants de moins 12 ans - 220€

Extérieurs - 350€

(20€ supplémentaires pourront être demandés, si le nombre de participants est inférieur à 45).

Pour tous renseignements ou inscriptions 04.76.55.17.74. ou mich_gh@yahoo.fr

Possibilité de payer en plusieurs fois ou en chèques vacances et inscriptions validées uniquement au paiement.

Comme chaque année en décembre, les membres de Familles Rurales vous proposent les calendriers de l'ADMR et vous remercient de votre accueil chaleureux.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous

SIGNATURE DU CONTRAT DE BASSIN GUIERS-AIGUEBELETTE



Les signataires du contrat au moment de sa ratification.

Le 6 octobre dernier à Saint-Bueil, a eu lieu la cérémonie officielle de signature du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette. Ce contrat engage pour une durée de 7 ans le SIAGA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents) qui est le porteur de projet, des maîtres d'ouvrages et des partenaires financiers et/ou techniques.

A ce titre étaient présents Louis Monin-Picard, président du SIAGA, Bernard Veuillet, président de la CCLA (Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette), Eric Jalon, préfet de Savoie, Gilles Cantal, sous-préfet

de la Tour-du-Pin représentant Richard Samuel, préfet de l'Isère, Jean-Jack Queyranne, ancien ministre et président du Conseil régional Rhône-Alpes, Michel Dantin, député européen et président du Comité de bassin Rhône-Méditerranée, Robert Veyret, vice-président du Conseil général de l'Isère représentant d'André Vallini, sénateur et président du Conseil général de l'Isère, Gilbert Guigue, conseiller général de Savoie représentant Hervé Gaymard, ancien ministre, député et président du Conseil général de la Savoie et Nicolas Chantepy, directeur régional Rhône-Alpes de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse.

SIGNATURE DU CONTRAT DE BASSIN GUIERS-AIGUEBELETTE (SUITE)

Ce contrat rapproche avant tout deux territoires, celui du Guiers et du lac d'Aiguebelette qui menaient indépendamment la gestion de leur territoire (respectivement par un contrat de rivière et un contrat de lac) mais dans un but commun : protéger, gérer et valoriser l'eau et les milieux aquatiques. Avec ce contrat de bassin, le SIAGA et la CCLA, soit 51 communes, œuvrent ensemble pour une meilleure cohérence des actions à l'échelle d'une unité géographique pertinente : le bassin hydrographique Guiers-Aiguebelette (614 km²).

Au total, on dénombre 95 actions déclinées en 351 opérations inscrites au contrat. Ces actions permettent de répondre aux 7 objectifs majeurs du contrat de bassin Guiers-Aiguebelette :

- * Préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau ;
- * Prendre en compte, préserver et restaurer les zones humides ;
- * Connaître et gérer les risques hydrauliques dans le respect du bon fonctionnement des milieux aquatiques ;
- * Connaître, préserver et protéger la ressource en eau superficielle et souterraine pour la satisfaction de l'ensemble des usages
- * Restaurer et maintenir le bon état des eaux ;
- * Sensibiliser les acteurs aux enjeux de préservation et de valorisation des milieux aquatiques ;
- * Evaluer l'efficacité du contrat et suivre l'état des masses d'eau.

Le montant des opérations s'élève à un peu plus de 57 millions d'euros pour les 7 années à venir. Des aides financières très importantes seront apportées par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse, la Région Rhône-Alpes, et les Conseils Généraux Isère

et Savoie.

Les investissements sont répartis comme suit :

- * 57% concernent la lutte contre les pollutions en vue du maintien ou de la restauration de la qualité des eaux superficielles et souterraines
- * 25% sont attribués à la restauration, l'entretien et la gestion des cours d'eau, la mise en valeur des milieux aquatique et des paysages ainsi qu'à la protection des espèces nécessaires pour le maintien ou la restauration du bon état écologique des milieux aquatiques
- * 11% alloués à la prévention des inondations et la protection contre les risques des zones urbanisées
- * 6% concernent les actions de communication, d'animation ainsi que le suivi et l'évaluation des actions
- * 1% est attribué à l'amélioration de la connaissance de la ressource en eau et de son interaction avec les milieux naturels en vue d'initier une gestion concertée à l'échelle du bassin.

Cette cérémonie a également été l'occasion de formaliser le partenariat entre le Parc Naturel Régional de Chartreuse et le SIAGA dans la conduite de leurs actions relatives à la préservation et à la valorisation de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides.

ASSOCIATION LES ENTRECHATS

L'association « Les EntreChats » agit depuis le printemps 2009 sur votre secteur pour protéger les populations de chats errants dits « chats libres ».

En moins de 4 ans, nous avons pris en charge près de 400 chats, essentiellement sur nos communes partenaires. Environ la moitié d'entre eux a trouvé une nouvelle famille d'adoption, l'autre moitié conserve son statut de « chat libre » : stérilisés, identifiés ils sont remis sur site aux bons soins de personnes bénévoles qui les nourrissent et que nous remercions « chat-leureusement ».

Afin de poursuivre nos actions, nous avons besoin de vous. Vous pouvez nous apporter votre aide :

- * en nous signalant des groupes de chats libres à stériliser à l'automne pour limiter la surpopulation féline au printemps.
- * en adhérant ou donnant à l'Association (l'adhésion est de 10 euros)
- * en acceptant de donner refuge sur votre terrain à des chats libres (stérilisés et identifiés) courant des risques sur leur lieu d'origine.
- * en adoptant des chats ayant un suivi vétérinaire sérieux.

N'hésitez pas à nous contacter pour plus de renseignements, et à nous suivre via notre site internet : www.lesentrechats.fr
1, Place du 11 Novembre
38380 ENTRE DEUX GUIERS

MAISON DE L'EMPLOI

Le 3ème jeudi de chaque mois à 18h00, la Maison de l'Emploi et de la Formation des Pays Voironnais et Sud Grésivaudan propose **une réunion d'information pour présenter les dispositifs de formation pour les salariés (Bilan de Compétences, DIF, CIF,...), les financements, les différentes démarches pour y accéder et répondre à l'ensemble des questions.**

L'objectif de ces réunions est de donner une information complète et de présenter les démarches concrètes pour évoluer professionnellement : pourquoi, comment s'y prendre, à qui s'adresser,...

Ces réunions sont accessibles sans inscription préalable à toute personne souhaitant obtenir des informations. A l'issue des réunions, possibilité pour les personnes intéressées, de bénéficier d'une prestation individuelle de conseils.

Ces réunions se déroulent dans les locaux du Pays Voironnais, 40 rue Mainssieux à VOIRON.